

Renseignements généraux

Qui doit remplir cette demande ?

Dans le cadre du PEQ – Diplômé du Québec, vous pouvez présenter une demande de sélection permanente à titre de travailleuse ou de travailleur qualifié si vous avez obtenu un diplôme du Québec et que vous avez l'intention de vous établir au Québec pour y occuper un emploi que vous êtes vraisemblablement en mesure d'occuper. Vous avez obtenu un diplôme du Québec si vous avez séjourné temporairement au Québec dans le but principal d'y étudier, si vous avez respecté les exigences de votre séjour et si vous remplissez toutes les conditions du programme, dont l'obtention, par un établissement d'enseignement au Québec dans les trois ans précédant cette demande, de l'un de ces diplômes :

- Diplôme d'études universitaires sanctionnant un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat ;
- Diplôme d'études collégiales techniques ;
- Diplôme d'études professionnelles, seul ou avec une attestation de spécialisation obtenue consécutivement et qui mène à un métier donné, sanctionnant 1 800 heures ou plus de formation.

Vous devez présenter une seule demande de sélection permanente à titre de personne requérante principale pour vous-même et, le cas échéant, pour votre époux(se) ou votre conjoint(e) de fait et pour vos enfants à charge qui vous accompagnent.

Marche à suivre

Vous devez remplir les parties 1 et 2 du **Formulaire de demande de sélection permanente – Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Diplômé du Québec**, en vous rapportant aux renseignements généraux.

Assurez-vous d'avoir daté et signé tous les formulaires et toutes les déclarations et de conserver une copie de tous les documents que vous soumettez au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère).

Les frais d'examen de votre demande ne sont pas remboursables. Pour connaître les droits exigibles ainsi que les modes de paiement acceptés, consulter le site Web du Ministère à : <https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-experience-quebecoise/presenter-demande#c88224>

Préparez vos documents

Vous trouverez la liste des documents à soumettre dans Arrima, en appui à votre demande, dans la partie 2 du **Formulaire de demande de sélection permanente – Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Diplômé du Québec**. Pour chacun des documents exigés, numérisez en couleur les pages d'un même document ensemble, en les sauvegardant en format PDF (Portable Document Format). Assurez-vous qu'ils demeurent lisibles, complets et exacts.

Créez un compte dans Arrima

Tout d'abord, vous devez vous créer un compte dans Arrima. Si vous en avez déjà un, veuillez vous connecter à celui-ci.

Présentez votre formulaire de demande de sélection permanente dans Arrima

Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Ajoutez les renseignements concernant les membres de la famille qui vous accompagnent
2. Déposez des documents
3. Effectuez le paiement des droits exigibles
4. Soumettez votre dossier

Une fois votre dossier soumis, vous recevrez dans Arrima un message confirmant sa réception.

Conditions de sélection

Pour qu'un Certificat de sélection du Québec vous soit délivré à titre de travailleuse ou de travailleur qualifié dans le cadre du PEQ – Diplômé du Québec, vous devez :

- avoir l'intention de vous établir au Québec et y occuper un emploi que vous êtes vraisemblablement en mesure d'occuper;
- avoir séjourné temporairement au Québec dans le but principal d'y étudier;
- avoir séjourné temporairement au Québec dans le but principal d'y travailler;
- vous conformer aux conditions de votre séjour;
- être légalement au Québec au moment de la présentation de votre demande;
- avoir séjourné au Québec pendant au moins la moitié de la durée de votre programme d'études;
- ne pas avoir entrepris un nouveau programme d'études au Québec depuis la fin de votre programme d'études;
- avoir obtenu d'un établissement d'enseignement du Québec (école secondaire, collège, cégep, université) autorisé à donner un enseignement au Québec un des diplômes suivants¹ :
 - diplôme d'études professionnelles (DEP) ou un DEP suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sanctionnant au moins 1 800 heures de formation continue menant à l'exercice d'un métier donné;
 - diplôme d'études collégiales (DEC) technique;
 - baccalauréat, maîtrise, doctorat;
- avoir obtenu votre diplôme au cours des 36 mois précédant la présentation de votre demande;
- occuper un emploi à temps plein (30 heures minimum par semaine) au moment de la présentation de la demande;
- si vous êtes diplômé(e) universitaire ou collégial : avoir occupé un emploi à temps plein de niveau 0, A ou B au sens de la Classification nationale des professions pendant une période d'au moins 12 mois après la fin de votre programme d'études. L'expérience de travail acquise durant un stage obligatoire rémunéré, financièrement compensé ou non rémunéré, effectué à temps partiel ou à temps plein dans le cadre de votre programme d'études, pour lequel vous avez obtenu un permis de travail délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), peut être prise en compte, et ce, jusqu'à concurrence d'une durée maximale de trois mois;
- si vous êtes diplômé(e) d'un programme d'études professionnelles : avoir occupé un emploi à temps plein de niveau 0, A, B ou C au sens de la Classification nationale des professions pendant une période d'au moins 18 mois après la fin de votre programme d'études. L'expérience de travail acquise durant un stage obligatoire rémunéré, financièrement compensé ou non rémunéré, effectué à temps partiel ou à temps plein dans le cadre de votre programme d'études, pour lequel vous avez obtenu un permis de travail délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), peut être prise en compte, et ce, jusqu'à concurrence d'une durée maximale de trois mois;
- pour les diplômé(e)s occupant un emploi de niveau C au sens de la Classification nationale des professions, ce dernier doit être en lien avec le diplôme obtenu;
- démontrer une connaissance du français à l'oral de niveau 7 ou plus de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes ou son équivalent;
- le ou la conjoint(e) ou l'époux(se) qui est inclus(e) dans la demande de sélection doit démontrer une connaissance du français oral de niveau 4 sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes;
- démontrer votre apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*;
- ne pas avoir été titulaire d'une bourse comportant une condition de retour dans votre pays à la fin de vos études (à moins que vous ne vous soyez déjà conformé(e) à cette condition);
- vous engager à subvenir à vos besoins essentiels et, le cas échéant, à ceux de votre époux(se) ou de votre conjoint(e) de fait et des enfants à charge inclus dans votre demande de sélection permanente, pour une période minimale de trois mois;
- détenir un passeport valide au moment de la présentation de votre demande;
- avoir au moins 18 ans;
- satisfaire à toutes les conditions du programme au moment de la présentation de votre demande.

Si vous avez obtenu votre diplôme au 31 décembre 2020, vous pouvez présenter votre demande de sélection permanente en vertu de ces conditions de sélection :

- avoir l'intention de vous établir au Québec et y occuper un emploi que vous êtes vraisemblablement en mesure d'occuper;

1. Les titulaires de tout autre diplôme, tels que l'attestation d'études professionnelles (AEP), l'attestation d'études collégiales (AEC), le diplôme d'étude supérieure spécialisée (DESS) ou le postdoctorat, ne peuvent soumettre une demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise, mais peuvent le faire dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés.

- avoir séjourné temporairement au Québec dans le but principal d’y étudier;
- vous conformer aux conditions de votre séjour;
- être légalement au Québec au moment de la présentation de votre demande si vous présentez cette demande à partir du Québec;
- avoir séjourné au Québec pendant au moins la moitié de la durée de votre programme d’études;
- ne pas avoir entrepris un nouveau programme d’études au Québec depuis la fin de votre programme d’études;
- avoir obtenu d’un établissement d’enseignement du Québec (école secondaire, collège, cégep, université) autorisé à donner un enseignement au Québec un des diplômes suivants :
 - diplôme d’études professionnelles (DEP) ou un DEP suivi d’une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sanctionnant au moins 1 800 heures de formation continue menant à l’exercice d’un métier donné;
 - diplôme d’études collégiales (DEC) pour une formation technique;
 - baccalauréat, maîtrise, doctorat;
- avoir obtenu votre diplôme au cours des trois ans précédant la présentation de votre demande;
- démontrer une connaissance du français à l’oral de niveau 7 ou plus de l’Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes ou son équivalent;
- démontrer votre apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*;
- ne pas avoir été titulaire d’une bourse comportant une condition de retour dans votre pays à la fin de vos études (à moins que vous ne vous soyez déjà conformé(e) à cette condition);
- vous engager à subvenir à vos besoins essentiels et, le cas échéant, à ceux de votre époux(se) ou de votre conjoint(e) de fait et des enfants à charge inclus dans votre demande de sélection permanente, pour une période minimale de trois mois;
- détenir un passeport valide au moment de la présentation de votre demande;
- avoir au moins 18 ans;
- satisfaire à toutes les conditions du programme au moment de la présentation de votre demande.

Si votre demande est acceptée, vous devrez maintenir les conditions requises pour la prise de cette décision. Le ministre peut annuler une décision lorsque les conditions requises pour la prise d’une décision favorable cessent d’exister.

Pour plus de renseignements sur l’immigration au Québec, consultez le site Web du Ministère au <https://www.quebec.ca/immigration>.

Si vous êtes **titulaire d’un permis de travail postdiplôme**, vous pouvez aussi présenter votre demande dans le cadre du Programme de l’expérience québécoise – Travailleur étranger temporaire. Le cas échéant, vous devez utiliser le *Formulaire de demande de sélection permanente – Programme de l’expérience québécoise (PEQ) – Travailleur étranger temporaire (A-0520-IF)*.

Important

Le Ministère pourra vous convoquer à une entrevue pour vérifier que vous répondez aux conditions de sélection du programme. Vous devez informer les autorités du Ministère de tout changement aux réponses indiquées dans votre demande dans les 30 jours suivant ce changement.

Notez que les originaux ou copies certifiées conformes (<https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-experience-quebecoise/presenter-demande>) des documents que vous soumettez peuvent être exigés en tout temps au cours du traitement de votre demande, en particulier lors d’une entrevue.

Si votre demande est acceptée, vous devrez maintenir les conditions requises pour la prise de cette décision. Le ministre peut annuler une décision lorsque les conditions requises pour la prise d’une décision favorable cessent d’exister.

Attestation d’apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*

L’attestation d’apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* doit être présentée au Ministère à la suite de la demande du ministre. Au moment opportun, une communication vous sera acheminée dans votre compte Arrima, vous invitant à faire les démarches nécessaires pour obtenir l’attestation des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises. À partir de cette date, vous aurez, conformément au *Règlement sur l’immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1, r. 3), 60 jours pour obtenir votre attestation d’apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises. Selon votre permis de séjour, deux moyens s’offrent à vous, soit réaliser l’évaluation en ligne ou assister à la session d’information *Objectif Intégration*.

Si vous avez un permis d'études ou un permis de travail valide, vous pouvez fournir votre attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises au moment de la présentation de votre demande de sélection permanente.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux pages Web du Ministère :

- Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/attestation-valeurs.html> ;
- *Objectif Intégration* : <https://services.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/sessions-information/objectif-integration.html>.

Une fois que vous aurez réussi l'évaluation en ligne ou que vous aurez assisté à la session d'information *Objectif Intégration*, votre attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises sera transmise automatiquement au Ministère.

Traduction

Si vous soumettez des documents **ou des parties de documents** dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir :

- **le document dans la langue d'origine** ;
- **la traduction complète faite par un traducteur reconnu**. Pour connaître les exigences liées aux traductions et la définition de traducteur reconnu, consultez notre site Web au www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/exigences-documentaires.

 **Si le document original est rédigé en français ou en anglais, mais qu'il comporte un sceau dans une autre langue, vous devez absolument faire traduire ce sceau.**

Recours aux services d'une personne rémunérée

Le formulaire et les instructions ont été conçus de manière à permettre aux personnes désireuses d'immigrer au Québec de remplir leur demande sans aide. Il n'est donc pas nécessaire de recourir aux services d'une personne rémunérée pour entreprendre vos démarches.

Si vous décidez de retenir les services d'une personne rémunérée, vous devez savoir que les seules personnes autorisées à être rémunérées pour vous conseiller, vous assister ou vous représenter dans le cadre de votre demande sont :

- les membres en règle du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec ;
- les personnes titulaires d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou la Chambre des notaires du Québec ;
- les consultants et consultantes en immigration reconnus par le Ministère et inscrites au **Registre québécois des consultants en immigration** (<http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/reglementation-consultants/index.html>).

Vous pouvez également vous faire représenter par toute autre personne que celles précédemment énumérées, mais dans ce cas, cette personne ne peut pas être rémunérée.

Procuration

Si vous souhaitez qu'une personne vous représente auprès du Ministère, cette dernière doit avoir un compte dans Arrima et un mandat de représentation doit être établi entre la personne représentante et la candidate ou le candidat.

Définitions

Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes

Norme commune utilisée au Québec pour évaluer les compétences langagières et l'enseignement du français aux personnes immigrantes scolarisées.

Vous pouvez consulter le contenu de cette échelle sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/francisation/MIFI/referentiel/NM_echelle_niveaux_competences.pdf.

Membre de la famille

Par rapport à une personne :

- son époux(se) ou son ou sa conjoint(e) de fait ;
- l'enfant à charge de cette personne ou de son époux(se) ou de son ou sa conjoint(e) de fait et, le cas échéant, l'enfant à charge de cet enfant.

Époux(se)

Personne mariée âgée d'au moins 16 ans qui :

- n'était pas, au moment du mariage, mariée à une autre personne ;
- n'est pas le ou la conjoint(e) de fait d'une autre personne alors qu'elle vit séparée de la personne avec qui elle est mariée depuis au moins un an.

Conjoint(e) de fait

Personne âgée d'au moins 16 ans qui est dans l'une des situations suivantes :

- elle vit maritalement depuis au moins un an avec une personne de sexe différent ou de même sexe âgée d'au moins 16 ans ;
- elle a une relation maritale depuis au moins un an avec une telle personne, mais qui, étant persécutée ou faisant l'objet de quelque forme de contrôle pénal, ne peut vivre avec elle.

Enfant à charge

Par rapport à une personne, soit l'enfant dont cette personne est le père ou la mère biologique et qui n'a pas été adopté par une personne autre que l'époux(se) ou le ou la conjoint(e) de fait de l'un de ses parents, soit l'enfant adopté dont cette personne est l'un ou l'autre parent adoptif.

Cet enfant est dans l'une des situations suivantes :

- il est âgé de moins de 22 ans et n'est pas marié ou conjoint de fait ;
- il est âgé de 22 ans ou plus et il n'a pas cessé de dépendre, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents à compter de la date où il a atteint l'âge de 22 ans et il ne peut subvenir à ses besoins du fait de son état physique ou mental.

L'enfant d'un enfant à charge est inclus dans cette définition.

Classification nationale des professions

La classification nationale des professions (CNP) est un système servant à décrire les professions au Canada et au Québec. Il fournit, pour les 500 professions que l'on trouve sur le marché du travail, une description normalisée de chaque profession et la nature du travail qu'elle recouvre (<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/trouver-classification-nationale-professions.html>).



Partie 1

Remplissez toutes les sections du formulaire en vous reportant aux pages Renseignements généraux, au besoin. Si vous manquez d'espace, utilisez une feuille séparée et inscrivez-y le numéro de la section correspondante.

À l'exception des sections facultatives, tout refus de répondre ou toute omission peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Indiquez vos nom(s) et prénom(s) en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent dans votre passeport.

1. Renseignements sur votre identité

Sexe Féminin Masculin

Nom de famille à la naissance Prénom(s)

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu) Autre(s) nom(s) ou prénom(s) que vous utilisez ou sous lesquels on vous connaît (s'il y a lieu)

Si vous possédez plusieurs passeports, donnez l'information du passeport que vous avez utilisé pour entrer au Canada.

N° de passeport Période de validité Date de début (année/mois/jour) Date de fin (année/mois/jour)

Citoyenneté Date de naissance (année/mois/jour)

Vous devez indiquer votre adresse courriel personnelle.

Courriel

Lieu de naissance

Ville Province ou État Pays ou territoire

Voir la section *Définitions* dans les Renseignements généraux.

2. État matrimonial

Célibataire Marié(e) Conjoint(e) de fait Séparé(e) Divorcé(e) Mariage annulé Veuf(ve)

Avez-vous été marié plusieurs fois? Oui Non

Indiquez l'adresse du domicile où vous demeurez actuellement.

3. Adresse du domicile

Numéro Rue Appartement Ville

Province ou État Code postal Pays ou territoire

Téléphone au domicile Téléphone au travail Autre téléphone

Voir la section *Définitions* dans les Renseignements généraux.

4. Époux(se) ou conjoint(e) de fait (s'il y a lieu)

Vous devez obligatoirement déclarer votre époux(se) ou votre conjoint(e) de fait, qu'il soit ou non inclus dans votre demande de sélection permanente.

Identité de votre époux(se) ou de votre conjoint(e) de fait

Sexe Féminin Masculin

Indiquez les nom(s) et prénom(s) tels qu'ils figurent dans le passeport utilisé pour entrer au Canada.

Nom de famille à la naissance		Prénom(s)	
Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)		Autres noms ou prénoms que vous utilisez ou sous lesquels on vous connaît (s'il y a lieu)	
N° de passeport	Période de validité		Date de fin (année/mois/jour)
	Date de début (année/mois/jour)		
Citoyenneté	Date de naissance (année/mois/jour)		

Vous devez indiquer son adresse courriel personnelle.

Courriel

Lieu de naissance

Ville	Province ou État	Pays ou territoire
-------	------------------	--------------------

Souhaitez-vous inclure votre époux(se) ou votre conjoint(e) de fait dans votre demande de sélection du Québec ?

Si vous demandez un Certificat de sélection du Québec pour votre époux(se) ou pour votre conjoint(e) de fait, vous devez cocher « Oui » et remplir la Déclaration des époux(es) (p. 12) ou des conjoints(es) de fait (p. 13).

Oui Non

Adresse du domicile de votre époux(se) ou de votre conjoint(e) de fait, si elle diffère de la vôtre

Numéro	Rue	Appartement	Ville
Province ou État		Code postal	Pays ou territoire
Téléphone au domicile	Téléphone au travail	Autre téléphone	

Voir la section *Définitions* dans les Renseignements généraux.

5. Enfants à charge (s'il y a lieu)

Identification de vos enfants à charge

Vous devez obligatoirement déclarer tous vos enfants à charge et indiquer pour chacun d'eux s'ils sont inclus ou non dans votre demande de sélection permanente, qu'ils se trouvent au Québec ou à l'étranger.

Si vous demandez un Certificat de sélection du Québec pour un enfant, vous devez cocher « Oui ».

Déclarer également les enfants nés au Canada, le cas échéant.

Nom de famille à la naissance	Prénom(s)	Lien de parenté	Date de naissance (année/mois/jour)	Lieu de naissance (ville/pays ou territoire)	Citoyenneté	Inclus dans votre demande	
						Oui	Non

Le programme d'études doit avoir été suivi à temps plein dans un établissement d'enseignement du Québec situé au Québec et s'être tenu au Québec pendant au moins la moitié de sa durée.

► 6. Programme d'études au Québec en vertu duquel vous souhaitez voir votre demande examinée dans le cadre du PEQ

Le programme d'études présenté dans cette demande doit conduire à un diplôme admissible au PEQ.

Nom de l'établissement fréquenté

Nom du programme d'études réussi

Le programme d'études doit avoir été réussi.

Avez-vous effectué ce programme d'études entièrement en français (incluant la rédaction du mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant)? Oui Non

Toutes les conditions d'admission au PEQ doivent être remplies au moment de la présentation de votre demande.

Durée du programme | _____ | _____
Date de début (année/mois/jour) Date de fin (année/mois/jour)

Le DES, l'AEP, le DEC général (préuniversitaire), l'AEC, le certificat universitaire, le DESS et le diplôme de postdoctorat ne sont pas admissibles au PEQ.

► Diplôme du Québec ou attestation de réussite obtenu(e)

DEP ou DEP + ASP sanctionnant au moins 1 800 heures de formation

DEC (formation technique)

Baccalauréat

Maîtrise*

Doctorat*

Autre (précisez) | _____

Dans quelle langue le diplôme a-t-il été obtenu? Français Anglais Autre | _____

* Si vous avez obtenu une maîtrise ou un doctorat, indiquez le titre de votre mémoire ou de votre thèse de doctorat ainsi que la langue dans laquelle ce document est rédigé.

Titre

Langue : Français Anglais Autre | _____

Avez-vous séjourné au Québec pendant au moins la moitié de la durée de votre programme d'études? Oui Non

Avez-vous entrepris un **nouveau programme** d'études au Québec depuis la délivrance de votre dernier diplôme? Oui Non

Date de début du programme | _____ |
Date de début (année/mois/jour)

Établissement d'enseignement au Québec | _____

Niveau du programme | _____

Nouveau CAQ pour études : Oui Non

Les emplois occupés par un(e) ressortissant(e) étranger(ère) à son propre compte ou pour le compte d'une entreprise sur laquelle elle ou il exerce, en tout ou en partie, un contrôle juridique ne sont pas considérés dans le cadre du PEQ.

► Au cours des 36 mois précédant la présentation de votre demande de sélection permanente, avez-vous occupé un emploi à votre propre compte ou pour le compte d'une entreprise dont vous êtes propriétaire ou dans laquelle vous exercez un contrôle en tout ou en partie? Oui Non

Si oui, précisez :

Titre de l'emploi | _____

Nom de l'entreprise | _____

Période travaillée | _____ | _____
Date de début (année/mois/jour) Date de fin (année/mois/jour)

8. Expériences de stages effectuées dans le cadre d'un programme d'études au Québec

 Si vous avez obtenu votre diplôme au 31 décembre 2020, vous n'avez pas à remplir cette section.

Est-ce que votre stage ou vos stages étaient obligatoires dans le cadre de votre programme d'étude? Oui Non

Est-ce qu'un permis de travail vous a été délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour effectuer ce ou ces stages? Oui Non

Veillez indiquer les informations relatives aux stages :

De (année/mois/jour)	À (année/mois/jour)	Nom de l'entreprise	Titre du stage réalisé au Québec	Nombre d'heures travaillées par semaine

Les bourses d'études peuvent avoir été accordées par un organisme public, parapublic ou privé et provenir du Québec, du Canada ou de l'étranger.

9. Bourses d'études

Avez-vous obtenu une bourse dans le cadre de votre programme d'études? Oui Non

Si oui, était-elle assortie d'une clause de retour dans votre pays ou dans votre territoire d'origine à la fin de vos études? Oui Non

Si oui, avez-vous satisfait à cette exigence depuis la fin de vos études? Oui Non

Cochez la case correspondant à votre statut actuel de séjour au Québec.

10. Statut actuel de séjour au Québec

Personne diplômée du Québec

Diplômé(e) du Québec et en emploi au Québec

Titulaire d'un permis de travail postdiplôme

Autre (précisez) : | _____

Titulaire d'un permis de travail à titre de conjoint(e) qui accompagne

Titulaire d'un visa de visiteur

11. Demande antérieure

Avez-vous déjà présenté :

une demande de séjour temporaire au Canada ?	Oui	Non	<input type="text"/>	<input type="text"/>
			Province	Date (année/mois/jour)
			Acceptée	Refusée
				En attente d'une décision
une demande d'immigration permanente au Canada ?	Oui	Non	<input type="text"/>	<input type="text"/>
			Province	Date (année/mois/jour)
			Acceptée	Refusée
				En attente d'une décision
une demande d'asile ou de statut de réfugié au Canada ?	Oui	Non	<input type="text"/>	<input type="text"/>
			Province	Date (année/mois/jour)
			Acceptée	Refusée
				En attente d'une décision
une demande d'immigration permanente pour le Québec ?	Oui	Non	Acceptée	Refusée
			Dans quel programme ?	
			Programme régulier	PEQ
			Autre	<input type="text"/>

12. Lieu d'établissement

Dans quelle ville ou région du Québec désirez-vous vous établir ?

13. Information sur le Programme de l'expérience québécoise

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

► Comment avez-vous obtenu de l'information sur le Programme de l'expérience québécoise ?

Alliances françaises ou écoles de langues

Ambassade ou gouvernement du Canada

Avocat(e) ou consultant(e) en immigration

Blogues ou forums de discussion

Employeur(se) du Québec

Établissement d'enseignement

Foire d'emploi

Parents ou amis(es)

Publicités ou reportages (télévision, radio, journaux)

Salon étudiant

Séance d'information du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Site Web de recherche d'emploi

Site Web du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Aucun traitement prioritaire ou particulier n'est accordé lorsque vous retenez les services d'une personne rémunérée. Tous les dossiers de candidature sont traités de la même façon.

Vous devez identifier la personne en cochant la case appropriée et en inscrivant les renseignements demandés.

S'il s'agit d'une personne consultante en immigration ou d'une autre personne rémunérée, indiquez ses nom, prénom(s) et numéro d'inscription tels qu'ils apparaissent au Registre québécois des consultants en immigration.

► 14. Personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente dans le cadre de votre demande

Avez-vous recours à une personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente ? Oui Non

► Si oui, s'agit-il

d'un(e) avocat(e) membre du Barreau du Québec ?

d'un(e) notaire membre de la Chambre des notaires du Québec ?

d'une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou par la Chambre des notaires du Québec ?

d'une personne consultante en immigration ?

d'une autre personne rémunérée ?

Nom	Prénom(s)
Numéro d'inscription	

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

Vous pouvez consulter la description détaillée des niveaux dans l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* en production et en compréhension orales sur le site du Ministère à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/francisation/MFI/referentiel/NM_echelle_niveaux_competences.pdf

► 15. Déclaration sur la connaissance du français oral de la ou du requérant principal

Je déclare que je suis en mesure de communiquer de manière générale de façon autonome et que je suis en mesure de comprendre sans aide les propos entendus :

- dans le cadre de conversations ou de discours en français standard et au débit normal ;
- quand la situation est prévisible ou partiellement prévisible, c'est-à-dire lorsque seulement certains aspects du déroulement de l'échange peuvent être planifiés ou anticipés ;
- sur des thèmes concrets liés à des besoins courants, c'est-à-dire des sujets portant sur des aspects pratiques, utilitaires ou matériels ;
- dans des conversations ou présentations informelles, c'est-à-dire dans un contexte ou une discussion sans caractère officiel.

Exemples de situations ou de tâches liées à la communication et à la compréhension orale en français :

- Répondre de façon complète à des questions concernant mon expérience de travail, ma formation et mes projets professionnels ;
- Exposer les avantages et les inconvénients de deux situations, événements ou contextes ;
- Faire un compte rendu ou un résumé à partir d'un fait d'actualité ;
- Distinguer les points principaux d'exposés avec ou sans support visuel traitant de sujets familiers, si la langue est assez clairement articulée (émission de télévision, radio, cours, etc.) ;
- Distinguer la plupart des faits ou événements importants de conversations portant sur des faits courants du travail ou des loisirs ;
- Reconnaître des manifestations d'humour dans une conversation.

Je comprends que :

- cette description correspond au niveau 7 en production et en compréhension orale de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* et je déclare que mes compétences en français atteignent ce niveau ;
- la ministre peut exiger à tout moment de vérifier ou d'évaluer ma connaissance du français oral lors d'une entrevue ;
- le résultat de l'examen de la ministre détermine si ma connaissance du français oral répond à la condition de sélection relative à la connaissance du français oral.

En foi de quoi, j'ai signé à

_____	_____	_____
Ville	Pays ou territoire	Date (année/mois/jour)
_____ Signature de la personne requérante principale		

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

► 16. Déclaration sur la connaissance du français oral de l'époux (se) ou du conjoint(e) de fait

Je déclare que :

- Je suis en mesure d'échanger avec mon entourage, lors de situations prévisibles, des informations à propos de thèmes familiaux : besoins courants de la vie quotidienne, loisirs ou centres d'intérêt.
- Je comprends, lors de situations prévisibles, le sens général des propos échangés sur des thèmes familiaux : besoins courants de la vie quotidienne, loisirs ou centres d'intérêt.

Je comprends que :

- cette description correspond au niveau 4 en production et en compréhension orale de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* et je déclare que mes compétences en français atteignent ce niveau ;
- la Ministre peut exiger à tout moment de vérifier ou d'évaluer ma connaissance du français oral lors d'une entrevue ;
- le résultat de l'examen de la Ministre détermine si ma connaissance du français oral répond à la condition de sélection relative à la connaissance du français oral.

En foi de quoi, j'ai signé à

_____	_____	_____
Ville	Pays ou territoire	Date (année/mois/jour)
_____ Signature de l'époux(ses) ou du conjoint(e)		

17. Déclaration sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*

Le Québec est une nation démocratique francophone qui accueille des personnes immigrantes venues du monde entier.

Au Québec, toute personne doit respecter les lois. Chaque Québécoise et chaque Québécois jouit des droits et libertés reconnus par la *Charte des droits et libertés de la personne* et d'autres lois, lesquels expriment les valeurs propres à la société québécoise.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté, en 2019, la *Loi sur la laïcité de l'État* afin d'affirmer que l'État du Québec est laïque.

La société québécoise est aussi régie par la *Charte de la langue française* qui fait du français la langue de l'État et de la loi ainsi que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

L'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* constitue une première étape vers une intégration réussie des personnes immigrantes. Les principales valeurs qui fondent la société québécoise sont les suivantes :

- au Québec, les femmes et les hommes sont égaux;
- le Québec est une société libre et démocratique;
- le Québec est une société laïque;
- le Québec est une société francophone;
- le Québec est une société basée sur la primauté du droit;
- le Québec est une société où l'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du bien-être général;
- le Québec est une société pluraliste.

Le Québec s'engage à appuyer et à accompagner les personnes immigrantes dans leur intégration pour favoriser leur pleine participation, en français, à la société québécoise. Les personnes immigrantes s'engagent à acquérir les compétences nécessaires pour participer à la société québécoise, notamment à apprendre la langue française et à en faire usage dans la sphère publique, à connaître et à respecter les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* et à participer au rayonnement de la culture québécoise et à la vitalité de sa langue officielle.

DÉCLARATION

JE COMPRENDS la portée et la signification de ce qui précède et

J'ACCEPTE de respecter les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*,

JE DÉCLARE vouloir vivre au Québec dans le cadre et le respect de ses valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* ainsi que vouloir apprendre le français, si je ne le parle pas déjà.

Signature de la personne requérante principale

Date (année/mois/jour)

Signature de l'époux(se) ou du/de la conjoint(e) de fait

Date (année/mois/jour)

Signature de l'enfant à charge de 18 ans ou plus

Date (année/mois/jour)

Signature de l'enfant à charge de 18 ans ou plus

Date (année/mois/jour)

Signature de l'enfant à charge de 18 ans ou plus

Date (année/mois/jour)

18. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire et, le cas échéant, dans les documents qui doivent y être annexés sont nécessaires au traitement de votre demande de certificat de sélection et à l'application de la Loi sur l'immigration au Québec, du Règlement sur l'immigration au Québec, du Règlement sur les consultants en immigration et des règles, guides et procédures administratives qui en découlent. Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère à des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur votre demande.

Les renseignements personnels vous concernant seront traités de façon confidentielle et ne seront consultés que par les personnes qui ont qualité pour les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Certains renseignements peuvent toutefois être communiqués ou obtenus sans votre consentement, conformément aux dispositions d'exception prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ou encore dans le cadre d'ententes entre organismes conclues conformément à cette loi.

À l'exception des sections facultatives, tout refus de répondre ou toute omission peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements que le Ministère détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification, en vous adressant à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Pour connaître la procédure d'accès à vos renseignements personnels, veuillez consulter le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/ministere/acces-protection-info/index.html>.

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

19. Déclaration de la personne requérante principale

Je déclare

- que les renseignements contenus dans la présente demande et, le cas échéant, les documents annexés sont complets et exacts et que j'aviserai le Ministère de tout changement aux réponses indiquées dans cette demande dans les 30 jours suivant ce changement;
- vouloir m'établir au Québec pour occuper un emploi à titre de travailleuse ou de travailleur qualifié;
- avoir respecté toutes les conditions de mon séjour;
- accepter les charges financières liées à mon établissement et, le cas échéant, à celles de mon époux(se) ou de mon ou de ma conjoint(e) de fait et des enfants à charge inclus dans ma demande de sélection permanente.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis sur la protection des renseignements personnels à la section précédente.

Je comprends que la ministre peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis et, dans l'éventualité où je communiquerais au Ministère un renseignement que je sais ou que j'aurais dû savoir être faux ou trompeur, comprendre que je commets une infraction à la *Loi sur l'immigration au Québec* et que je suis passible d'une amende;
- rejeter toute demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur ou pour motif d'intérêt public;
- refuser d'examiner ou rejeter une demande de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, un renseignement ou un document faux ou trompeur relativement à une demande présentée en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec* ou qui a fait l'objet d'une décision prise pour un motif d'intérêt public;
- annuler une décision si elle a été prise sur la foi d'une demande qui contient un renseignement ou un document faux ou trompeur, si elle a été prise par erreur ou si les conditions requises pour la prise d'une décision favorable ont cessé d'exister ou si l'intérêt public l'exige;
- me convoquer à une entrevue afin que je lui démontre la véracité des faits contenus dans mes déclarations, que je lui fournisse tous les renseignements ou documents qu'il juge pertinents ou afin d'établir l'authenticité, l'intégrité ou la validité des documents contenus dans ma demande.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville

Pays ou territoire

Date (année/mois/jour)

Signature de la personne requérante principale

20. Contrat d'autonomie financière

Le **Contrat d'autonomie financière** est un acte juridique par lequel vous vous engagez à subvenir à vos besoins essentiels et, le cas échéant, à ceux des personnes qui vous accompagnent au Québec, à savoir votre époux(se) ou votre conjoint(e) de fait et vos enfants à charge, y compris ceux qui ont la citoyenneté canadienne, le cas échéant. La durée du contrat est de trois mois et prend effet à compter de la date à laquelle vous obtenez la résidence permanente.

Les besoins essentiels visés par le contrat comprennent, entre autres, la nourriture, l'hébergement, les vêtements et toute autre nécessité personnelle.

Comme l'exige le *Règlement sur l'immigration au Québec*, vous devez **souscrire au présent contrat, à défaut de quoi votre demande de sélection permanente ne pourra être acceptée.**

Avant de signer l'engagement, vous devez inscrire la somme dont vous disposerez au Québec pour subvenir à vos besoins et à ceux des personnes qui vous accompagnent, le cas échéant.

N'oubliez pas d'inclure les enfants nés au Canada

► Important

Selon que votre époux(se) ou votre conjoint(e) de fait et vos enfants à charge vous accompagnent ou non, vous devez appliquer un barème en vigueur différent (voir page 11 sur 18) pour calculer la somme minimale dont vous devez disposer pour subvenir à vos besoins et à ceux des personnes qui vous accompagnent pendant les trois mois suivant l'obtention de la résidence permanente.

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cet engagement.

► Engagement

Je reconnais avoir pris connaissance des renseignements contenus dans ce Contrat d'autonomie financière et comprendre la nature et la portée de celui-ci. En conséquence :

- Je déclare que je disposerai, pour la durée du présent contrat, lequel est de trois mois à compter de la date d'obtention de la résidence permanente, de ressources financières suffisantes pour subvenir à mes besoins et à ceux des personnes qui m'accompagnent, comme l'exige le *Règlement sur l'immigration au Québec*, soit la somme de _____ dollars canadiens.
- Je m'engage à subvenir à mes besoins essentiels et à ceux des personnes incluses dans ma demande pendant toute la durée du présent contrat.
- J'autorise le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à transmettre au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale les renseignements relatifs au présent contrat, dans le cas où serait présentée une demande d'aide financière de dernier recours me visant ou visant une ou plusieurs des personnes incluses dans ma demande.
- Je m'engage à rembourser au gouvernement du Québec toute somme que ce dernier m'accorderait ou accorderait aux personnes incluses dans ma demande, à titre de prestations d'aide financière de dernier recours, conformément à la législation applicable, pendant toute la durée du contrat.

N'oubliez pas d'inscrire ici la somme dont vous disposerez au Québec pour subvenir à vos besoins et à ceux des personnes qui vous accompagnent, le cas échéant. Reportez-vous aux barèmes en vigueur de la page suivante.

En foi de quoi, j'ai signé à

_____|_____|_____
Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature de la personne requérante principale

Barèmes en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Adultes sans enfants

Situation	Barème en \$ CA
1 adulte (personne requérante principale)	3 284 \$
2 adultes (personne requérante principale et conjoint(e) qui accompagne)	4 816 \$

N'oubliez pas d'inclure les enfants nés au Canada ► **Adulte(s) avec enfant(s) à charge qui accompagne(nt)**

Nombre d'enfants à charge	Barème en \$ CA
1 adulte (personne requérante principale) et	
– 1 enfant de moins de 18 ans	4 413 \$
– 2 enfants de moins de 18 ans	4 981 \$
– 3 enfants de moins de 18 ans	5 549 \$
– Plus de 3 enfants de moins de 18 ans : ajoutez	568 \$ par enfant

	Barème en \$ CA
2 adultes (personne requérante principale et conjoint(e) qui accompagne) et	
– 1 enfant de moins de 18 ans	5 395 \$
– 2 enfants de moins de 18 ans	5 822 \$
– 3 enfants de moins de 18 ans	6 251 \$
– Plus de 3 enfants de moins de 18 ans : ajoutez	428 \$ par enfant
– 1 enfant (ou plus) de 18 ans et plus : ajoutez	1 531 \$ par enfant

Exemples de calcul

Adulte(s) et nombre d'enfants à charge qui accompagnent		Somme exigée	Total
1 adulte et	4 enfants de moins de 18 ans	5 549 \$ + 568 \$	6 117 \$
2 adultes et	3 enfants de moins de 18 ans	6 251 \$	6 251 \$
2 adultes et	2 enfants de 18 ans et plus	4 816 \$ + (1 531 \$ x 2)	7 878 \$

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

► 21. Déclaration des époux(ses)

Déclaration de la personne requérante principale

Je, _____, déclare que je suis l'époux(se)
Prénom et nom de famille

de _____.
Prénom et nom de famille

► Veuillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Au moment de mon mariage avec cette personne, j'étais l'époux(se) d'une autre personne.

Oui Non J'ai un(e) conjoint(e) et je vis séparé(e) de mon époux(se) depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature de la personne requérante principale

Déclaration de l'époux(se) qui accompagne la personne requérante principale

Je, _____, déclare que je suis l'époux(se)
Prénom et nom de famille

de _____.
Prénom et nom de famille

► Veuillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Au moment de mon mariage avec cette personne, j'étais l'époux(se) d'une autre personne.

Oui Non J'ai un(e) conjoint(e) et je vis séparé(e) de mon époux(se) depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature de l'époux(se) inclus(se) dans cette demande

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater cette déclaration.

22. Déclaration des conjoints(es) de fait

Déclaration de la personne requérante principale

Je, _____, déclare que
Prénom et nom de famille

Veillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Je vis maritalement et cohabite avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

Oui Non J'ai une relation maritale avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____, mais, étant l'objet de persécution ou de contrôle pénal, nous ne
Date (année/mois/jour)
pouvons cohabiter.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature de la personne requérante principale

Déclaration du ou de la conjoint(e) de fait qui accompagne la personne requérante principale

Je, _____, déclare que
Prénom et nom de famille

Veillez indiquer si l'énoncé correspond à votre situation.

Oui Non Je vis maritalement et cohabite avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____.
Date (année/mois/jour)

Oui Non J'ai une relation maritale avec _____
Prénom et nom de famille
depuis le _____, mais, étant l'objet de persécution ou de contrôle pénal, nous ne
Date (année/mois/jour)
pouvons cohabiter.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année/mois/jour)

Signature du ou de la conjoint(e) de fait inclus(se) dans cette demande

Partie 2

Cochez la case correspondant à chacun des documents que vous soumettez. Vous devez obligatoirement joindre cette liste dûment remplie à votre demande de sélection permanente et fournir tous les documents demandés, les déposer dans Arrima, sans quoi votre demande sera rejetée.

Pour connaître les exigences documentaires du Ministère, notamment en matière de traduction, consultez la page <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/exigences-documentaires.html>.

- Les originaux des documents que vous soumettez peuvent être exigés en tout temps au cours de l'examen de votre demande.
- Pour chacun des documents exigés, numérisez en couleur les pages d'un même document ensemble, en les sauvegardant en format PDF (Portable Document Format). Assurez-vous qu'ils demeurent lisibles, complets et exacts.
- Tous les documents déposés doivent être en français ou en anglais ou être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais effectuée et signée par un traducteur reconnu.
- Les signatures sur les formulaires, déclarations et documents exigés doivent être originales et manuscrites (les signatures électroniques ne sont pas acceptées)

Formulaires et déclarations

Le formulaire de demande (parties 1 et 2), les déclarations et le contrat d'autonomie financière doivent être dûment remplis, datés et signés.

▶ Votre époux(se) ou votre conjoint(e) de fait et vos enfants à charge de 18 ans et plus doivent aussi signer et dater cette déclaration. Vous devez inclure vos enfants nés au Canada, le cas échéant.

▶ Vous et votre conjoint(e) devez signer la même déclaration.

Demande de sélection permanente		Document requis
1	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Formulaire de demande de sélection permanente PEQ – Diplômé du Québec (A-0520-GF-V1) incluant :</i> <ul style="list-style-type: none"> – la Déclaration sur la connaissance du français oral du requérant principal et de la ou du conjoint(e) ou époux(se) inclus(e) dans la demande ; – la Déclaration sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>, dûment signée et datée ; – la Déclaration de la personne requérante principale, dûment remplie et signée ; – le Contrat d'autonomie financière, dûment rempli et signé ; – la Déclaration des époux(ses) ou la Déclaration des conjoints(es) de fait, le cas échéant, dûment remplie et signée. – la Déclaration d'une personne candidate exerçant une profession ou un métier réglementés (A-0527-JF), le cas échéant ; – la Déclaration d'une personne candidate exerçant la profession d'enseignante ou d'enseignant au préscolaire, au primaire ou au secondaire (A-0527-IF), le cas échéant. – la déclaration d'un médecin diplômé hors du Canada ou des États-Unis (A-0527-KF) 	

Autorisation spéciale		Document requis
<i>Si cette section ne s'applique pas à votre situation, passez à la section suivante.</i>		
2	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation spéciale du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec, s'il y a lieu 	

▶ Si la personne qui vous représente n'est pas membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec, vous devez fournir ce document.

Pièces justificatives

Identité et état civil		Document requis
3	<ul style="list-style-type: none"> • Pages de votre passeport valide et de celui de chacun des membres de votre famille inclus dans votre demande, indiquant l'identité, la date de délivrance et d'expiration du passeport ainsi que toute modification apportée à ces renseignements 	

Identité et état civil		Document requis
<p>Vous devez fournir un document qui atteste votre état matrimonial actuel.</p>	<p>4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte ou certificat de mariage <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte ou certificat ou jugement de divorce ou d'annulation de mariage <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte ou certificat de décès de votre conjoint(e) 	
	<p>5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux preuves récentes (de moins de 24 mois précédant la date de présentation de la demande) attestant votre statut de conjoint(e) de fait, depuis au moins un an, sur lesquelles figurent votre nom et le nom de votre conjoint(e). <p>Les documents admissibles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – hypothèque ou contrat de location d'un logement (bail) – relevés de compte bancaire commun – factures communes de services publics (électricité, gaz, assurances, téléphone ou service Internet) 	
<p>Si votre conjoint(e) de fait est inclus(e) dans la demande de sélection, vous devez prouver que vous avez cohabité de façon continue (à l'étranger ou au Québec, s'il y a lieu) pendant une période d'au moins 12 mois.</p> <p>Si votre conjoint(e) n'est pas inclus(e) dans votre demande de sélection, vous devez tout de même obligatoirement le déclarer à la section 4 de la partie 1.</p>		
Enfant(s) à charge inclu(s) dans votre demande		Document requis
	<p>6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte ou certificat de naissance ou d'adoption plénière (qui crée un nouveau lien de filiation et met fin au lien de filiation préexistant) de chaque enfant inclus dans votre demande 	
Enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans qui vous accompagne(nt) en l'absence de l'autre parent		Document requis
<p>Si votre jugement indique que le parent non accompagnant a droit à des visites ou à des vacances avec votre enfant, vous devez fournir une copie d'une déclaration de consentement parental.</p>	<p>7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de consentement parental faite devant une personne notaire, magistrat, juge, officière de justice, employée d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental ou un représentant diplomatique ou consulaire de votre pays ou de votre territoire de citoyenneté qui contient obligatoirement tous les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> – le nom et le prénom de l'enfant ; – la date de naissance de l'enfant ; – le nom et le prénom du parent accompagnant (vous ou votre conjoint[e]) ; – l'accord du parent non accompagnant autorisant expressément l'immigration permanente de son enfant au Québec ; – le nom, le prénom et les coordonnées du parent non accompagnant, en caractères d'imprimerie ; – la signature du parent non accompagnant ; – la date de la déclaration ; – le nom et le prénom de la personne notaire, magistrat, juge, officière de justice, employée d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental ou du représentant consulaire, en caractères d'imprimerie ; – la signature et le sceau professionnel de la personne notaire, magistrat, juge, officière de justice, employée d'un ministère ou d'un organisme ou de la personne représentante diplomatique ou consulaire. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jugement d'un tribunal indiquant l'attribution exclusive des droits de garde de l'enfant au parent accompagnant <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte ou certificat de décès du parent 	
		<p>8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical attestant l'incapacité physique ou psychologique de l'enfant à charge, s'il y a lieu
Enfant(s) à charge âgé(s) de 22 ans ou plus qui vous accompagne(nt)		Document requis
	<p>8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical attestant l'incapacité physique ou psychologique de l'enfant à charge, s'il y a lieu 	

9	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes final attestant la réussite d'un programme d'études admissible au PEQ, effectué entièrement en français au Québec (incluant le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant). <p style="text-align: center;">ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre originale du bureau du registraire confirmant que le mémoire ou la thèse a été rédigé entièrement en français, le cas échéant. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de résultats d'un test ou d'un diplôme reconnu par le ministère : <ul style="list-style-type: none"> – Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFAQ); – Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ); – Test d'évaluation du français (TEF); – TEF Canada; – Test de connaissance du français (TCF); – Diplôme d'études en langue française (DELFI); – Diplôme approfondi de langue française (DALF). <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Pour obtenir plus d'informations ou connaître les coordonnées des centres qui font passer ces tests et qui délivrent ces diplômes, consultez le site Web du Ministère au https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/connaissance-francais.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes final attestant la réussite d'au moins trois années d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein, effectuées entièrement en français (incluant le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant) <p style="text-align: center;">ET</p> <p>Lorsque la langue d'enseignement nationale n'est pas exclusivement le français, vous devez présenter une attestation délivrée par l'établissement d'enseignement émetteur.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes attestant la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire ou avancé suivi dans un établissement d'enseignement du Québec au Québec. Vous pouvez appuyer votre déclaration sur la connaissance du français oral avec ce relevé de notes seulement si vous aviez réussi le cours, si vous le suiviez ou y étiez inscrit en date du 21 juillet 2020. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document attestant que vous avez satisfait aux exigences linguistiques d'un ordre professionnel : <ul style="list-style-type: none"> – permis régulier d'exercice d'un ordre professionnel au Québec; – attestation de satisfaction aux exigences linguistiques pour l'exercice de la profession délivrée par l'ordre professionnel du Québec; – attestation de réussite à l'examen de l'Office québécois de la langue française en vue de l'obtention d'un permis régulier d'exercice. 	ET
---	---	-----------

Le résultat d'un test ou le diplôme de français sont des documents délivrés par des fournisseurs d'évaluation ou des institutions d'enseignement qui permettent d'évaluer la connaissance du français. Ces documents doivent présenter les résultats obtenus en compréhension orale et en production orale et indiquer l'atteinte d'un niveau de compétence égal ou supérieur au niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*. Les résultats doivent dater de moins de deux ans lors de la présentation de votre demande.

Les documents doivent être délivrés par le bureau du registraire. Les seuls cours admissibles sont ceux indiqués à l'adresse <https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/connaissance-francais>.

Les documents doivent être délivrés par l'**ordre professionnel** du Québec.

Documents à l'appui de la connaissance du français oral du conjoint(e) ou de l'époux(se) inclus(e) dans la demande de sélection

Document requis

► Le résultat d'un test ou le diplôme de français sont des documents délivrés par des fournisseurs d'évaluation ou des institutions d'enseignement qui permettent d'évaluer la connaissance du français. Ces documents doivent présenter les résultats obtenus en compréhension orale et en production orale et indiquer l'atteinte d'un niveau de compétence égal ou supérieur au niveau 4 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*. Les résultats doivent dater de moins de deux ans lors de la présentation de votre demande.

10	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de résultats d'un test ou d'un diplôme reconnu par le ministère : <ul style="list-style-type: none"> – Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFAQ) ; – Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ) ; – Test d'évaluation du français (TEF) ; – TEF Canada ; – Test de connaissance du français (TCF) ; – Diplôme d'études en langue française (DELF) ; – Diplôme approfondi de langue française (DALF). <p>Pour obtenir plus d'informations ou connaître les coordonnées des centres qui font passer ces tests et qui délivrent ces diplômes, consultez le site Web du Ministère au https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/connaissance-francais.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes final attestant la réussite d'au moins trois années d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein, effectuées entièrement en français (incluant le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat, le cas échéant) <p style="text-align: center;">ET</p> <p>Lorsque la langue d'enseignement nationale n'est pas exclusivement le français, vous devez présenter une attestation délivrée par l'établissement d'enseignement émetteur.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes attestant la réussite d'un cours de français de niveau intermédiaire ou avancé suivi dans un établissement d'enseignement du Québec au Québec. Vous pouvez appuyer votre déclaration sur la connaissance du français oral avec ce relevé de notes seulement si vous aviez réussi le cours, si vous le suiviez ou y étiez inscrit en date du 21 juillet 2020. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Document attestant que vous avez satisfait aux exigences linguistiques d'un ordre professionnel : <ul style="list-style-type: none"> – permis régulier d'exercice d'un ordre professionnel au Québec ; – attestation de satisfaction aux exigences linguistiques pour l'exercice de la profession délivrée par l'ordre professionnel du Québec ; – attestation de réussite à l'examen de l'Office québécois de la langue française en vue de l'obtention d'un permis régulier d'exercice. 	
----	---	--

► Les documents doivent être délivrés par le bureau du registraire. Les seuls cours admissibles sont ceux indiqués à l'adresse <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/etudiants-peq/exigences-linguistiques.html>.

► Les documents doivent être délivrés par l'ordre professionnel du Québec.

Bourse d'études

Document requis

11	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre mentionnant les modalités officielles et les conditions de l'obtention ainsi que les exigences de votre bourse d'études, incluant la clause de retour dans votre pays d'origine ; • Preuves que vous avez satisfait aux exigences depuis la fin de vos études. 	
----	--	--

Programme d'études au Québec		Document requis
Tous les documents relatifs aux études au Québec doivent être délivrés par le bureau du registraire.	12	• Diplôme OU
	13	• Attestation de réussite établie par le bureau du registraire confirmant que toutes les exigences du programme ont été respectées ET
	14	• Relevé de notes final ET
Vous devez nous présenter la preuve de statut légal de séjour autorisé au Québec, le cas échéant.	15	• Tous vos permis d'études et permis de travail couvrant toute la durée de votre programme de formation scolaire
	16	• Tous vos certificats d'acceptation du Québec (CAQ) couvrant toute la durée de votre programme de formation scolaire
	17	• Tous les permis de travail délivrés au cours des 36 mois après la fin de votre programme d'études

Permis de séjour pour votre conjoint(e) ou votre époux(se) qui vous accompagne		Document requis
Vous devez nous présenter la preuve de statut légal de séjour autorisé au Québec, le cas échéant.	18	• Tous vos permis de séjour valides délivrés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) depuis les 24 derniers mois, le cas échéant.

Attestation de travail au Québec		Document requis
La signature doit être originale et manuscrite. Les signatures électroniques ne sont pas acceptées. Les contrats de travail et les promesses d'emploi ne sont pas acceptés.	19	• Chaque attestation de travail doit être produite sur le papier à en-tête de l'entreprise et doit contenir les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> – le titre de l'emploi ; – la durée et le lieu de l'emploi (date de début et date de fin de l'emploi) ; – le nombre d'heures travaillées par semaine ainsi que le salaire ; – les postes que vous avez occupés, ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste (date de début et date de fin) ; – les principales tâches et responsabilités ; – les coordonnées de l'employeur (y compris le numéro de téléphone) ; – la signature de votre supérieur(e) immédiat(e) ou de l'agent(e) du personnel de l'entreprise, l'inscription de son nom en caractères d'imprimerie et la date de la signature.
Dans l'impossibilité de nous présenter le relevé de salaire dans la situation ou vous n'êtes plus à l'emploi, le relevé d'emploi est exigé.	20	• Au moins trois relevés de salaire : <ul style="list-style-type: none"> – un au début de l'emploi ; – un à mi parcours ; – et le tout dernier relevé délivré par votre employeur avant la présentation de votre demande.

Expérience de stage au Québec		Document requis
<p>La signature doit être originale et manuscrite. Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.</p>	<p>21</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour tous les stages effectués, fournir une lettre de l'établissement d'enseignement indiquant que le stage était obligatoire dans le cadre du programme d'études, ainsi que le nombre d'heures réalisées par semaine dans le cadre du stage. 	
<p>Vous devez nous présenter la preuve de statut légal de séjour autorisé au Québec, le cas échéant.</p>	<p>22</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour tous les stages effectués, fournir le permis de travail délivré par Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada. 	

Paiement des droits exigibles

 Le traitement de votre demande ne débutera qu'au moment où nous aurons reçu le paiement des droits exigibles. Si le paiement n'a pas été joint à votre demande ou s'il est insuffisant, nous vous retournerons votre demande.

Seuls les paiements par carte de crédit, dans Arrima, sont acceptés.